



N°2020/37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 octobre 2020
OBJET :
INTERDICTION DE CIRCULATION AU LAVOIR**

L'an deux mille vingt, le douze octobre, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le cinq octobre 2020, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Eric CUENOT, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Michel RICHARD, Valérie DURAND, Martine ETARD, Jean-Marc PROVOST, Frédéric LHERM.

Etaient absents : Marc SIMONNEAUX, Alexis HONGRE

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 9

VOTANTS : 9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L. 2123-24-1 du CGCT,

VU le code de l'environnement,

VU la loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire concernant la sécurité quotidienne et la préservation du site, proposant l'interdiction du lavoir de jour comme de nuit aux véhicules immatriculés ou non immatriculés, aux vélos, aux motos, aux quads...et aux animaux même tenus en laisse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 :

DECIDE d'interdire la circulation au Lavoir des véhicules immatriculés ou non immatriculés, des vélos, des motos des quads.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'interdire l'accès au Lavoir pour les animaux, même tenus en laisse

Le Maire,

Damien GUIBOUT

Copie transmise au :
- Représentant de l'État